



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20230929-20232809DEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Nicolas LHERBIER, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Nathalie JULIAT, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE, M. Michel LAVENTURE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry JOUE pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO

M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER

Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO

M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

Absente non excusée : Mme Nathalie CHABLE,

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER,

N° 20232809-52 : Demande de subventions auprès du Département du Val d'Oise et de la Région Ile de France pour la modernisation de l'éclairage public des terrains sportifs

Face à la hausse des coûts de l'énergie et dans le but de réduire ses consommations électriques mais aussi de diminuer la pollution liée à la production énergétique, la commune souhaite poursuivre la modernisation des installations d'éclairage public.

Dans cet objectif, les terrains sportifs et plus particulièrement les terrains de football et terrains de tennis couverts peuvent faire l'objet d'une évolution de leur installation d'éclairage public.

Terrain de football synthétique :

Le terrain de football synthétique est équipé de 6 mâts d'éclairage équipés de deux projecteurs chacun afin de permettre des matches l'hiver mais il est surtout utilisé chaque jour pour les séances d'entraînement qui se déroulent principalement en fin de journée. L'éclairage est donc allumé sur de longues périodes toute l'année.

Actuellement, les projecteurs sont équipés de lampes à iodure métallique de 2000 watts. Celles-ci sont très énergivores.

Aujourd'hui, des lampes sont à remplacer.

Aussi la commune dans un souci d'économies d'énergie a porté la réflexion sur le remplacement des 12 projecteurs par des matériels de type LED.

L'équipement comprendra un dispositif de pilotage et de gradation de l'éclairage qui permettra de d'abaisser ou éteindre une partie du terrain en fonction de l'utilisation de la surface ou du type de jeu proposé.

Le coût de ces travaux est estimé à 41 510,80€ HT soit 49 812,96€ TTC.

Terrain de football en herbe :

Le terrain de football en herbe est équipé de 4 mâts d'éclairage équipés de deux projecteurs. Ce terrain est utilisé pour les matches mais des entraînements s'y déroulent de temps en temps le soir. Actuellement, les projecteurs sont équipés de lampes à iodure métallique de 2000W. Celles-ci sont très énergivores.

Aujourd'hui, quelques lampes sont à remplacer.

Aussi la commune dans un souci d'économies d'énergie a porté la réflexion sur le remplacement des 8 projecteurs par des matériels de type LED de 400W.

L'équipement comprendra un dispositif de pilotage et de gradation de l'éclairage qui permettra de d'abaisser ou éteindre une partie du terrain en fonction de l'utilisation de la surface ou du type de jeu proposé.

Le coût de ces travaux est estimé à 30 979,40€ HT soit 37 175,28€ TTC

Courts de tennis couverts : installation de projecteurs LED

Les courts de tennis couverts sont utilisés pour pratiquer des entraînements, des cours et des compétitions.

Ils sont éclairés par 24 lampes à sodium haute pression (SHP).

Régulièrement des lampes sont à remplacer car leur durée de vie est de 3 ans maximum.

La ville de Champagne-sur-Oise s'oriente vers un remplacement complet avec l'installation de projecteurs de type LED.

Ils sont plus économes et leur durée de vie est supérieure (6 à 8 ans en fonction de leur utilisation) par rapport aux projecteurs SHP.

Lampe SHP : 32 000 heures d'utilisation

Lampes LED : 100 00 heures d'utilisation

L'économie d'énergie attendue est de 50% de la consommation.

Le coût de ces travaux est estimé à : 25 548,00€ HT soit 30 657,60€ TTC.

Suite au rejet de la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Fonds d'Accélération de la transition écologique, dit « Fonds Vert », il est proposé de déposer une demande de subvention dans le cadre des dispositifs suivants :

- Travaux réhabilitation des équipements sportifs proposé par le Département Val d'Oise
- Aide aux équipements sportifs de proximité proposée par la Région Ile de France

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Changement luminaires terrains de tennis	25 548,00 €	Département du Val d'Oise - travaux de réhabilitation des équipements sportifs	25,00 %	24 509,55 €
Changement luminaires terrain de football	72 490,20 €	Région Ile de France - aide aux équipements sportifs de proximité	50,00 %	49 019,10 €
		Autofinancement	25,00%	24 509,55 €
TOTAL HT	98 038,20 €			98 038,20 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission travaux du 18 septembre 2023,

Considérant l'intérêt de conduire des travaux de nature à maîtriser et limiter la pollution liée à sa production, en renouvelant les éclairages publics anciens des terrains de tennis et du terrain de football synthétique,

Considérant le dispositif de financement mis en œuvre par le Département Val d'Oise pour la conduite des travaux de réhabilitation des équipements sportifs,

Considérant le dispositif de financement mis en œuvre par la Région Ile de France au titre de l'aide aux équipements sportifs de proximité,

Considérant l'avis favorable de la commission travaux et urbanisme du 18 septembre 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des voix (28 voix pour dont 4 pouvoirs),

SOLLICITE auprès du Département du Val d'Oise une subvention au titre de la conduite des travaux de réhabilitation des équipements sportifs,

SOLLICITE auprès de la Région Ile de France une subvention au titre de l'aide aux équipements sportifs de proximité,

D'APPROUVER le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Changement luminaires terrains de tennis	25 548,00 €	Département du Val d'Oise - travaux de réhabilitation des équipements sportifs	25,00 %	24 509,55 €
Changement luminaires terrain de football	72 490,20 €	Région Ile de France - aide aux équipements sportifs de proximité	50,00 %	49 019,10 €
		Autofinancement	25,00%	24 509,55 €
TOTAL HT	98 038,20 €			98 038,20 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, 29 septembre 2023



Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 22/09/23

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Dont pouvoirs : 4